

# **PROCES VERBAL**

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Mardi 14 Novembre 2023



# MEMBRES PRESENTS

# Le Président :

Éric BERDOATI

#### Les Elus:

Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président Mireille GUEZENEC
Jean-Claude TREMINTIN
Virginie RECHAIN
Diane MICHOUDET
Nicolas PUJOL
Rafael MAYCHMAZ
Irène DOUTSAS

# Les Représentants des associations :

Claude BOGACZ

Isabelle GANCZ

Vincent NOEL

Catherine PERRAUDEAU

Alain RAVAILLER

Henri ROISIN

Gisèle THOMAS

Marc TIHY

# Le pouvoir suivant a été donné :

Nicolas PUJOL à Diane MICHOUDET

# Assistaient également à la réunion :

Nathalie BERNARD, directrice générale des services Marie SANGOUARD, directrice du Pôle Solidarité, Citoyenneté et Santé Sylvie SOIRAT, responsable du CCAS



# **SOMMAIRE**

A. DELIBERATION	4
1. Désignation d'un secrétaire de séance	.4
B. ADOPTION DU PROCES VERBAL	4
C. DELIBERATIONS	4
1. Signature d'un contrat	.4
2. Aide Sociale Légale	<b>.</b> 5
3. Aide Sociale Extra-légale	<b>.</b> 5
E. QUESTIONS DIVERSES	6

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du mardi 14 novembre 2023

**Jean-Christophe PIERSON** informe les membres du Conseil d'Administration, qu'est nouvellement nommée au sein de l'instance, en remplacement de Monsieur Xavier CROSNIER LECONTE, Madame Isabelle GANCZ. Elle a été désignée par l'UDAF en sa qualité de représentante de l'Association Familiale Catholique de Saint-Cloud.

Madame GANCZ a prévenu Jean-Christophe PIERSON qu'elle ne pouvait assister à la séance de ce soir. Elle sera donc accueillie au prochain Conseil d'Administration qui se déroulera le mardi 12 décembre 2023.

#### A. DELIBERATION:

# 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide :

**N°84 : DE NOMMER**, secrétaire de séance, Sylvie SOIRAT, responsable du Centre Communal d'Action Sociale.

La délibération est adoptée à l'unanimité

#### **B. ADOPTION DU PROCES VERBAL**

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du jeudi 12 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

# C. DELIBERATIONS

# 1. Signature d'un contrat

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil :

N°85: AUTORISE Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat de mise à disposition de Titres « Ticket Service », pour le maintien de ce dispositif d'aide, avec la Société « EDENRED FRANCE » dont le siège social est situé, 166 - 180 boulevard Gabriel Péri, 92240 MALAKOFF, représentée par Monsieur Julien BLANCO, Directeur National des Ventes Secteur Public.

La délibération est adoptée à l'unanimité

**Jean-Christophe PIERSON** insiste sur l'importance de ce mode d'aide aux personnes en difficulté, très utilisé par les travailleurs sociaux. Les Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP) se déclinent en valeurs « Alimentation-Hygiène » de 15,24€ et 7,62€, en valeurs « Habillement » de 15,24€.

Vincent NOEL s'étonne de ces montants.

> ils résultent de la conversion du franc en euro, et sont stipulés ainsi dans le contrat.

Vincent NOEL demande si les enseignes ALDI et LIDL acceptent ces CAP.

non. Elles ne sont pas conventionnées avec l'organisme.

Gisèle THOMAS demande si la remise de ces chèques a un même usager est limitée dans l'année.

> non. Les chèques sont remis sur demandes de travailleurs sociaux qui peuvent en solliciter plusieurs fois pour un même usager.

Mireille GUEZENEC demande ce qu'il advient des chèques qui n'auraient pas été remis au 31 décembre.

ils sont renvoyés à l'organisme qui en effectue le remboursement auprès du CCAS.

# 2. Aide Sociale Légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'émettre un avis favorable pour les demandes suivantes :

N°86: prise en charge par le Conseil Départemental de frais de placement en Etablissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

**N°87 :** prise en charge par le Conseil Départemental du renouvellement de frais de placement en Etablissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

# 3. Aide sociale extra-légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'allouer les secours suivants :

N°88 : secours financier de 240,00 € pour régler des frais d'adhésion à l'UAS Saint-Cloud - BASKET.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N°89 : secours financier de 285,00 € pour régler des frais d'adhésion à l'UAS Saint-Cloud – JUDO.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Claude BOGACZ précise que cette famille est connue de la Croix-Rouge. Depuis son arrivée en France en sa qualité de réfugiée Ukrainienne, Madame se mobilise que ce soit sur le plan locatif et / ou professionnel.

**Jean-Claude TREMINTIN** est très satisfait de constater que le CCAS peut aider financièrement à l'insertion d'enfants par le biais du sport.

**Vincent NOEL** rebondit sur les propos de Jean-Claude TREMINTIN en demandant si l'UAS pourrait accorder la gratuité des cotisations pour ce type de situation ?

Jean-Claude TREMINTIN ignore si Madame a informé l'UAS de sa situation. Il pense que si tel était le cas, le président de l'UAS y aurait certainement été sensible.

Jean-Christophe PIERSON demande si Madame a entamé toutes les démarches pour péréniser son séjour en France.

> Claude BOGACZ pense que oui.

Gisèle THOMAS alerte sur les très modestes revenus de Madame. Comment fait-elle pour assumer le quotidien ?

➤ Claude BOGACZ sait qu'elle effectue quelques heures de ménage. Elle bénéficie aussi de la très forte solidarité qui s'est instaurée envers les réfugiés Ukrainiens, solidarité qui induit que ces personnes sollicitent peu les services sociaux.



# Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du mardi 14 novembre 2023

N°90 : secours financier de 200,00 € pour régler des frais d'expertise médicale.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Les membres du Conseil d'Administration s'étonnent que n'ait pas été instaurée une aide systématique et officielle pour ce type d'expertise médicale.

Jean-Claude TREMINTIN demande si une telle expertise peut aboutir à un placement en établissement.

il s'agit dans un 1<sup>er</sup> temps d'une expertise pour mise sous protection (tutelle ou curatelle), rien d'autre.

# **D. QUESTIONS DIVERSES**

### 1. Statistiques Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP)

**Jean-Christophe PIERSON** insiste sur le nombre important de CAP sollicité par les travailleurs sociaux au mois d'octobre, en augmentation significative par rapport aux mois antérieurs.

# 2. Services Sociaux Territoriaux (SST)

**Jean-Claude TREMINTIN** rappelle que lors de la signature du Contrat de Développement Social avec le Conseil Départemental 92, il avait été question d'une réorganisation des SST, dans le but « d'aller vers ». Qu'en est-il ?

➤ **Jean-Christophe PIERSON** ne dispose d'aucun élément nouveau. Le retour à une plus grande proximité locale des travailleurs sociaux est en cours de construction.

# 3. Budget

**Vincent NOEL** constate que les crédits alloués aux différentes aides financières pouvant être octroyées par le Conseil d'Administration sont très loin d'être consommés.

➤ **Jean-Christophe PIERSON** le constate également, et souhaite donc que les associations se saisissent encore davantage de la possibilité qui leur a été nouvellement donnée de solliciter le Conseil d'Administration par le biais de Madame TOURON.

Il se félicite de la volonté de la Maison de l'Amitié de recruter un second travailleur social.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 h 30

La date du prochain conseil d'administration est fixée comme suit :

> mardi 12 décembre 2023, salle des Conseillers, à 18 heures